



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Rôle triennal 2023-2024-2025

EST par les présentes donné par la soussigné, en conformité avec l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le **rôle d'évaluation** triennal est dans le troisième exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X, concernant le rôle au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC de Charlevoix-Est et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce deuxième (8^e) jour du mois d'octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Lapointe", is written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis public annonçant la deuxième année d'exercice du rôle d'évaluation triennal 2023-2024-2025 conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale en affichant, aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 8 octobre 2024.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 8 octobre 2024.

Lise Lapointe
Directrice générale et Secrétaire-trésorier